

Année scolaire
2026-2027

Guide des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires



VILLE-BAGNOLET.FR



Bagnole



Cher·es parents,

La rentrée scolaire est un moment particulier dans la vie de notre ville. Pour les enfants qui franchissent pour la première fois les portes de leur école de quartier, tout est nouveau : les visages, la cour, la classe, les apprentissages à venir. Nous souhaitons que chaque enfant y soit accueilli·e avec attention et bienveillance. L'école doit être un lieu de confiance où chacun·e trouve sa place.

À Bagnolet, nous sommes convaincu·es que le service public est le plus important des investissements. En donnant à chaque enfant, quelles que soient son histoire et sa situation, les moyens d'apprendre, de s'épanouir et de choisir son chemin, nous ouvrons le champ des possibles et préparons l'avenir de notre ville.

Cet engagement se traduit par des actions concrètes, comme le financement par la Ville des fournitures scolaires remises gratuitement à chaque élève.

Pour apprendre et s'épanouir, les enfants ont besoin d'un environnement de confiance dans lequel les adultes avancent ensemble. Enseignant·es et personnels de l'Éducation nationale, ATSEM des écoles maternelles, animateur·rices, agent·es techniques, accompagnant·es, associations sportives, artistiques et culturelles, et parents : chacun·e joue un rôle essentiel. C'est la qualité de ce partenariat quotidien, fondé sur le dialogue, la confiance, le respect et la complémentarité, qui crée les conditions de la réussite et du bien-être des enfants.

Nous poursuivons notre ambition de faire de Bagnolet une ville à hauteur d'enfant. Cela se traduit notamment par l'amélioration du bâti scolaire et la végétalisation des cours d'école afin d'offrir aux élèves de meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage, tout en adaptant nos équipements aux conséquences du réchauffement climatique et aux épisodes de fortes chaleurs. Notre engagement concerne aussi les accueils périscolaires, les accueils de loisirs et centres socio-culturels, le sport et les activités éducatives qui contribuent pleinement à l'épanouissement des enfants.

Parce que bien manger aide aussi à bien apprendre, nous accordons une attention particulière à la qualité de la restauration scolaire. Les repas préparés dans notre cuisine municipale sont équilibrés, composés d'une part importante de produits bio et non transformés, et accompagnés d'une alternative végétarienne quotidienne. Dès la rentrée 2026, un goûter équilibré sera également proposé à l'étude et lors des accueils du soir, sans surcoût pour les familles.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, une très belle année scolaire 2026-2027, placée sous le signe de la réussite, de la confiance et du plaisir d'apprendre.

Édouard Denouel

Maire de Bagnolet

Frédéric Gabin

Adjoint au Maire délégué à l'éducation, à l'enfance et aux sports

Clément Turbelin

Conseiller municipal chargé de la vie scolaire et de l'alimentation

Inscriptions scolaires

Les inscriptions s'effectuent à l'Hôtel de Ville, auprès du service des Prestations municipales **uniquement sur rendez-vous**.

En maternelle

L'instruction est obligatoire dès 3 ans¹. Les préinscriptions pour l'année scolaire suivante s'effectuent entre janvier et mars de l'année en cours². Durant la campagne de pré-inscription, vous avez la possibilité de déposer une demande de dérogation scolaire inter et hors secteur de la sectorisation scolaire, auprès du service des Prestations municipales, qui doit être dûment justifiée pour être acceptée.

- 1 La scolarisation est possible dès 2 ans en Toute petite section (TPS) sous réserve de l'avis de la Commission dédiée et des places disponibles.
- 2 Entre janvier et mai pour la scolarisation en Toute petite section (TPS).

En élémentaire

Si votre enfant est inscrit dans une école publique de Bagnolet (maternelle ou élémentaire), son inscription pour l'année suivante se fera automatiquement dans l'école élémentaire de son secteur.

Vous recevrez alors une fiche d'inscription que vous devrez impérativement remettre à la direction de l'école pour que l'inscription de votre enfant soit enregistrée.

Si votre enfant n'est pas scolarisé dans une école publique de Bagnolet, vous devez faire la démarche de l'inscrire auprès du service des Prestations municipales si vous souhaitez qu'il soit scolarisé dans une école publique l'année suivante.



La Direction de l'Éducation est notamment en charge de la répartition des élèves en fonction de la sectorisation scolaire (à retrouver via le QR code ci-contre).

CALENDRIER SCOLAIRE
2026 – 2027

ZONE C

Créteil • Montpellier • Paris • Toulouse •
Versailles

vacances-scolaires-gouv.com

2026					2027								
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT		
1 Ma Rentrée	1 Je	1 Di	1 Ma	1 Ve	1 Lu	1 Lu	1 Je	1 Sa	1 Ma	1 Je	1 Di		
2 Me	2 Ve	2 Lu	2 Me	2 Sa	2 Ma	2 Ma	2 Ve	2 Di	2 Me	2 Ve	2 Lu		
3 Je	3 Sa	3 Ma	3 Je	3 Di	3 Me	3 Me	3 Sa	3 Lu	3 Je	3 Sa	3 Ma		
4 Ve	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu	4 Je	4 Je	4 Di	4 Ma	4 Ve	4 Di	4 Me		
5 Sa	5 Lu	5 Je	5 Sa	5 Ma	5 Ve	5 Ve	5 Lu	5 Me	5 Sa	5 Lu	5 Je		
6 Di	6 Ma	6 Ve	6 Di	6 Me	6 Sa	6 Sa	6 Ma	6 Je	6 Di	6 Ma	6 Ve		
7 Lu	7 Me	7 Sa	7 Lu	7 Je	7 Di	7 Di	7 Me	7 Ve	7 Lu	7 Me	7 Sa		
8 Ma	8 Je	8 Di	8 Ma	8 Ve	8 Lu	8 Lu	8 Je	8 Sa	8 Ma	8 Je	8 Di		
9 Me	9 Ve	9 Lu	9 Me	9 Sa	9 Ma	9 Ma	9 Ve	9 Di	9 Me	9 Ve	9 Lu		
10 Je	10 Sa	10 Ma	10 Je	10 Di	10 Me	10 Me	10 Sa	10 Lu	10 Je	10 Sa	10 Ma		
11 Ve	11 Di	11 Me	11 Ve	11 Lu	11 Je	11 Je	11 Di	11 Ma	11 Ve	11 Di	11 Me		
12 Sa	12 Lu	12 Je	12 Sa	12 Ma	12 Ve	12 Ve	12 Lu	12 Ma	12 Sa	12 Lu	12 Je		
13 Di	13 Ma	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Sa	13 Sa	13 Ma	13 Je	13 Di	13 Ma	13 Ve		
14 Lu	14 Me	14 Sa	14 Lu	14 Je	14 Di	14 Di	14 Me	14 Ve	14 Lu	14 Me	14 Sa		
15 Ma	15 Je	15 Di	15 Ma	15 Ve	15 Lu	15 Lu	15 Je	15 Sa	15 Ma	15 Je	15 Di		
16 Me	16 Ve	16 Lu	16 Me	16 Sa	16 Ma	16 Ma	16 Ve	16 Di	16 Me	16 Ve	16 Lu		
17 Je	17 Sa	17 Ma	17 Je	17 Di	17 Me	17 Me	17 Sa	17 Lu	17 Je	17 Sa	17 Ma		
18 Ve	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu	18 Je	18 Je	18 Di	18 Ma	18 Ve	18 Di	18 Me		
19 Sa	19 Lu	19 Je	19 Sa	19 Ma	19 Ve	19 Ve	19 Lu	19 Me	19 Sa	19 Lu	19 Je		
20 Di	20 Ma	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Sa	20 Sa	20 Ma	20 Je	20 Di	20 Ma	20 Ve		
21 Lu	21 Me	21 Sa	21 Lu	21 Je	21 Di	21 Di	21 Me	21 Ve	21 Lu	21 Me	21 Sa		
22 Ma	22 Je	22 Di	22 Ma	22 Ve	22 Lu	22 Lu	22 Je	22 Sa	22 Ma	22 Je	22 Di		
23 Me	23 Ve	23 Lu	23 Me	23 Sa	23 Ma	23 Ma	23 Ve	23 Di	23 Me	23 Ve	23 Lu		
24 Je	24 Sa	24 Ma	24 Je	24 Di	24 Me	24 Me	24 Sa	24 Lu	24 Je	24 Sa	24 Ma		
25 Ve	25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu	25 Je	25 Je	25 Di	25 Ma	25 Ve	25 Di	25 Me		
26 Sa	26 Lu	26 Je	26 Sa	26 Ma	26 Ve	26 Ve	26 Lu	26 Me	26 Sa	26 Lu	26 Je		
27 Di	27 Ma	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Sa	27 Sa	27 Ma	27 Je	27 Di	27 Ma	27 Ve		
28 Lu	28 Me	28 Sa	28 Lu	28 Je	28 Di	28 Di	28 Me	28 Ve	28 Lu	28 Me	28 Sa		
29 Ma	29 Je	29 Di	29 Ma	29 Ve		29 Lu	29 Je	29 Sa	29 Ma	29 Je	29 Di		
30 Me	30 Ve	30 Lu	30 Me	30 Sa		30 Ma	30 Ve	30 Di	30 Me	30 Ve	30 Lu		
31 Sa			31 Je	31 Di		31 Me		31 Lu		31 Sa			

► Les jours fériés sont indiqués en rouge



Temps périscolaires et extrascolaires

Temps périscolaires

L'accueil du matin

La ville organise des accueils du matin regroupés au sein de plusieurs écoles de 7h30 à 8h50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accueil du soir en maternelle

Il est organisé dans toutes les écoles maternelles de 16h30 à 18h30. Après le **goûter fourni par la Ville**, les enfants participent à des activités mises en œuvre par les animateurs.

L'étude du soir en élémentaire

Après le goûter fourni par la Ville, l'étude du soir est organisée de 16h30 à 18h. Les enfants bénéficient d'un temps pour le travail scolaire encadrés par des enseignants et des animateurs.

Temps extrascolaires

L'accueil de loisirs

Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les accueils de loisirs de la Ville, les mercredis et vacances scolaires.

Le soutien scolaire

Les centres socioculturels Guy-Toffoletti, Pablo-Neruda, La Fosse-aux-Fraises, Les Coutures et Anne-Frank proposent un accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, stage de révision, etc.).

Pour plus d'informations :

CSC Guy-Toffoletti

43, rue Charles-Delescluze – 01 49 93 66 56
centre.guy-toffoletti@ville-bagnolet.fr

CSC Pablo-Neruda

36, rue Pierre-et-Marie-Curie – 01 49 93 60 63
ctr-neruda@ville-bagnolet.fr

CSC La Fosse-aux-Fraises

17, rue de la Capsulerie – 01 49 93 66 87
centre.lafosseauxfraises@ville-bagnolet.fr

CSC Les Coutures

37, rue Jules-Ferry – 01 41 58 55 40
coutures@ville-bagnolet.fr

CSC Anne-Frank

61, rue Girardot – 01 49 93 61 92
centre.anne-frank@ville-bagnolet.fr



Compte tenu des nécessités de travaux et/ou de gros entretien au sein des écoles pendant les petites et grandes vacances scolaires, les accueils de loisirs sont susceptibles de faire l'objet de regroupements dans d'autres établissements scolaires que l'établissement scolaire habituel. Dans ce cas, une information est adressée aux familles avant la fin de la période de réservation pour que l'inscription aux activités puisse être reconsidérée.

La pause du midi (dite pause méridienne)

La cuisine centrale

Le service de la restauration municipale a sa propre cuisine centrale où sont préparés plus de 3000 repas chaque jour dans le respect des normes d'hygiène européennes. Les cantines des écoles sont ensuite desservies en liaison froide.

Le marché de fourniture des denrées alimentaires ainsi que la proposition de composition des menus sont assurés par Tables Communes, un établissement public intercommunal spécialisé dans la restauration éco-responsable, et la confection des plats est effectuée par les agents de la Ville en stricte application des recommandations d'hygiène, de qualité et de grammage, conformément à la réglementation en vigueur.

La commission des menus

La commission réunit des élus, des représentants de parents d'élèves, les services de la Ville et le prestataire. Tables Communes est chargée de définir les menus classiques et végétariens préparés pour les enfants.



L'éducation au goût

La mission de la restauration scolaire est d'assurer une alimentation variée, saine et équilibrée aux enfants. Elle a aussi pour mission d'éveiller à des goûts qu'ils ne connaissent pas forcément. Dans ce but, la cuisine centrale peut préparer des menus intégrant des ingrédients qui sortent volontairement de l'ordinaire.

L'offre végétarienne

La loi ÉGalim a introduit l'obligation de proposer un menu végétarien par semaine dans l'ensemble de la restauration scolaire.

À Bagnolet, depuis 2021, une alternative végétarien est proposée chaque jour dans toutes les écoles de la Ville.

Pour que votre enfant bénéficie du repas végétarien, vous devez adresser un courriel au service des prestations municipales à l'adresse :

service.prestation@ville-bagnolet.fr, en précisant le nom, le prénom de ou des enfant(s) concerné(s). Cette demande doit être effectuée dans les délais précisés dans le mail qui vous est adressé.

Toute demande de modification est faite avant chaque vacance scolaire et sera prise en compte à compter de la reprise des cours suivant les vacances concernées.

En l'absence de demande ou de modification dans les délais indiqués, le choix enregistré sera maintenu pour la période suivante.

Le Protocole d'accueil individualisé (PAI)

Le PAI a pour but de définir les aménagements nécessaires pour les élèves à besoins spécifiques comme par exemple : protocole d'urgence, régime alimentaire, prise de médicaments ou intervention médicale si besoin.

Le PAI avec panier repas

Le PAI avec panier repas est mis en place à la demande de la famille, auprès du directeur de l'école que fréquente votre enfant. Il vous informera du protocole à suivre. Ce n'est qu'après la validation du protocole que les parents peuvent fournir les repas et bénéficier du tarif approprié. Les repas doivent être préparés, conditionnés et transportés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire définies dans le cadre du PAI.

Le PAI sans panier repas

Le PAI est mis en place à la demande de la famille, auprès du directeur de l'école que fréquente votre enfant. Il vous informera du protocole à suivre.

Emploi du temps type des enfants au sein des écoles et accueils de loisirs Bagnoletais

En maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi et vacances scolaires	
7h30 - 8h50	Accueil du matin ¹	7h30 - 9h15 ²	Accueil des enfants
8h50 - 12h	Classe	9h15 - 12h ³	Activités de l'accueil de loisirs
12h - 13h20	Pause méridienne	12h - 13h30	Pause méridienne
13h20 - 16h30	Classe	13h30 - 18h30 ⁴	Activités de l'accueil de loisirs
16h30 - 18h30	Accueil du soir ⁴		

1 Arrivées possibles entre 7h30 et 8h30

2 Arrivées possibles entre 7h30 et 9h15

3 Arrivées et départs possibles entre 11h30 et 12h et entre 13h et 13h30

4 Départs possibles entre 17h15 et 18h30

En élémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi et vacances scolaires	
7h30 - 8h50	Accueil du matin	7h30 - 9h15 ¹	Accueil des enfants
8h50 - 12h	Classe	9h15 - 12h ²	Activités de l'accueil de loisirs
12h - 13h20	Pause méridienne	12h - 13h30	Pause méridienne
13h30 - 16h30	Classe	13h30 - 18h ³	Activités de l'accueil de loisirs
16h30 - 18h	Étude du soir ³		

1 Arrivées possibles entre 7h30 et 9h15

2 Arrivées et départs possibles entre 11h30 et 12h et entre 13h et 13h30

3 Départs possibles entre 17h15 et 18h uniquement le mercredi et les vacances scolaires

Réservation des activités périscolaires et extrascolaires

Les réservations, modifications et annulations doivent être enregistrées via Bajo Services, le site web ou l'application pour smartphone « Mon Baignolet ».

Pendant la période scolaire

1 - Accueils du matin, soir et étude

Les réservations, modifications et annulations peuvent être effectuées la veille (24h ouvrées) avant le jour de l'activité pour l'accueil du matin, du soir et l'étude.

Pour l'accueil du matin, du soir ou l'étude :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi	dimanche, avant 10h
Mardi	lundi, avant 10h
Jeudi	mercredi, avant 10h
Vendredi	jeudi, avant 10h

2 - Pause méridienne et mercredis

Les réservations, modifications et annulations peuvent être effectuées l'avant-veille (48h ouvrées) avant le jour de l'activité pour la pause méridienne et les accueils de loisirs du mercredi, hors vacances scolaires.

Pour la pause méridienne et les mercredis :	Je réserve, je modifie ou j'annule le :
Lundi (pause méridienne)	jeudi précédent, avant 10h
Mardi (pause méridienne)	vendredi précédent, avant 10h
Mercredi (pause méridienne - ALSH)	lundi, avant 10h
Jeudi (pause méridienne)	mardi, avant 10h
Vendredi (pause méridienne)	mercredi, avant 10h

L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires

Les réservations seront désormais ouvertes dès la fin de la période de vacances précédente. Les modifications ou annulations doivent et peuvent désormais être effectuées dans un délai de 15 jours avant le premier jour des vacances concernées.

	Dates des vacances	Je réserve à partir du	Je réserve, je modifie ou j'annule avant le :
Toussaint	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026	lundi 7 septembre 2026	vendredi 2 octobre 2026
Noël	Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027	lundi 2 novembre 2026	vendredi 4 décembre 2026
Hiver	Du samedi 6 février au lundi 22 février 2027	lundi 4 janvier 2027	vendredi 22 janvier 2027
Printemps	Du samedi 3 avril au lundi 19 avril 2027	lundi 22 février 2027	vendredi 19 mars 2027
Été	À partir du samedi 3 juillet 2027	lundi 3 mai 2027	vendredi 18 juin 2027



Pour plus d'informations, retrouvez le règlement intérieur via le QR code.



En cas de présence non prévue d'un enfant (réservation non effectuée préalablement ou effectuée hors délais indiqués ci-dessus), un tarif majoré de 25% du coût de l'activité sera appliqué. En cas d'absence non justifiée d'un enfant alors qu'il était inscrit à une activité, celle-ci sera facturée à la famille.

1

Se connecter à Bajo Services (ville-bagnolet.fr/bajoservices) avec vos identifiants. Si vous ne disposez pas de votre « clé enfance », rapprochez-vous du service des Prestations municipales : service.prestation@ville-bagnolet.fr - 01 49 93 60 80 (62 47 ou 66 61)

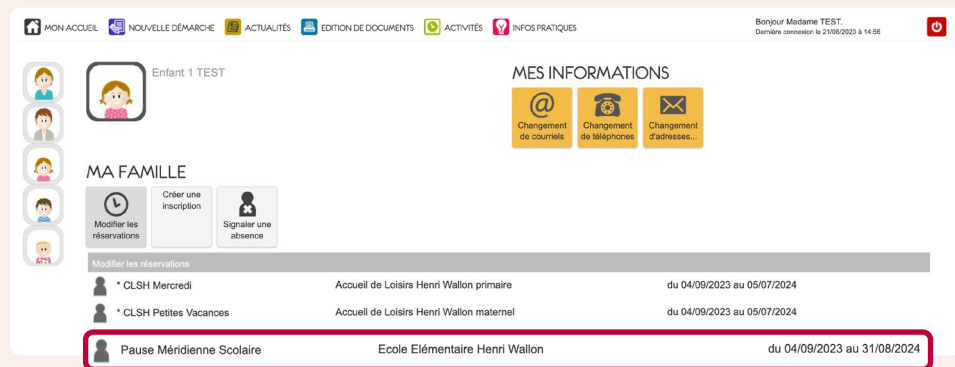


2

Sélectionner le nom de l'enfant pour lequel vous souhaitez réserver une activité.

3

Cliquer sur **Modifier une réservation**



4

Sélectionner l'activité



ENFANCE RÉSERVATION

Enfant1 - Pause méridienne scolaire



Durée approximative de cette démarche :
5 mn

LA DEMARCHE



Cette démarche vous permet de gérer vos réservations sur les inscriptions.

Vous pourrez annuler et/ou ajouter des réservations selon les délais de prévenance en vigueur.

ANNULER LA DEMARCHE

COMMENCER >

5 Cliquez sur **Commencer**



ENFANCE RÉSERVATION

Enfant1 - Pause méridienne scolaire



Durée approximative de cette démarche :
5 mn

1 - MA DEMANDE



ANNULER LA DEMARCHE

ALLER À L'ÉTAPE 2 >

Enfant1 - Pause méridienne scolaire - du 04/09/2023 au 31/08/2024 - Ecole élémentaire Henri Wallon - Restaurant

Réservations du 04/09/2023 au 05/07/2024 Septembre 2023 Appliquer une périodicité

Modifications apportées ici Réservations antérieures en attente d'instruction

Tout cocher / Tout décocher

SEM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
04/09	05/09	06/09	07/09	08/09	09/09
Repas ☒	Repas ☒	Repas ☒	Repas ☒	Repas ☐	Repas ☐
Repas Végé ☐	Repas Végé ☐	Repas Végé ☐	Repas Végé ☐	Repas Végé ☐	Repas Végé ☐
10/09	11/09	12/09	13/09	14/09	15/09
Repas ☐	Repas ☐	Repas ☐	Repas ☐	Repas ☐	Repas ☐
Repas Végé ☐	Repas Végé ☐	Repas Végé ☐	Repas Végé ☐	Repas Végé ☐	Repas Végé ☐

6 Cocher pour réserver ☒.

7 Pour enregistrer votre demande, cliquez sur **Aller à l'étape 2**



Vous pouvez cliquer sur **Appliquer une périodicité** si vous souhaitez réserver pour plusieurs semaines ou pour l'année.

APPLIQUER UNE PÉRIODICITÉ

1 - DÉFINIR LA PÉRIODE



SUR QUELLE PÉRIODE SOUHAITEZ-VOUS MODIFIER VOS RÉSERVATIONS ?

DATE DÉBUT : Lundi 4 Septembre 2023

DATE FIN : Vendredi 5 Juillet 2024

SEPTEMBRE 2023							JUILLET 2024						
LJ	MA	ME	JE	VE	SA	DI	LJ	MA	ME	JE	VE	SA	DI
			1	2	3		1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30		29	30	31				

EFFECTUER LA MÊME DEMANDE POUR :

Enfant2

☒ du 04/09/2023 au 31/08/2024 - Ecole Élémentaire Frédéric et Irène Joliot-Curie - Repas

Vous pouvez effectuer les mêmes réservations pour un autre enfant, simplement en cochant la case

MON ACCUEIL NOUVELLE DÉMARCHE ACTUALITÉS EDITION DE DOCUMENTS ACTIVITÉS INFOS PRATIQUES

Bonjour Madame TEST.
Dernière connexion le 21/08/2023 à 12:45

ENFANCE
RÉSERVATION
Enfant1 - Pause méridienne scolaire

Durée approximative de cette démarche : 5 mn

2 - LE RÉCAPITULATIF

ANNULER LA DÉMARCHE

RETOUR À L'ÉTAPE 1 **VALIDER**

RÉSERVATION
Enfant1 - Pause méridienne scolaire - du 04/09/2023 au 31/08/2024 -
Ecole élémentaire Henri Wallon - Restaurant

Le demandeur

La demande

lundi 04/09/2023 Repas

mardi 05/09/2023 Repas

jeudi 07/09/2023 Repas

8

Pour valider vos réservations ou modifications, cliquez sur **Valider**

MON ACCUEIL NOUVELLE DÉMARCHE ACTUALITÉS EDITION DE DOCUMENTS ACTIVITÉS INFOS PRATIQUES

Bonjour Madame TEST.
Dernière connexion le 21/08/2023 à 12:45

NOUS AVONS BIEN ENREGISTRÉ VOTRE DEMANDE

21 août 2023 14:34

DEMANDE N° 39016
ENFANCE - Réservation
Enfant1 - Pause méridienne scolaire - Ecole élémentaire Henri Wallon

Trier positivement

Retour à l'accueil

Votre demande va être transmise au service concerné et vous serez tenu informé par Courriel (dsi.testmcity@ville-bagnolet.fr) de l'avancement de son instruction.
Vous retrouverez toutes les informations concernant votre demande à cette adresse : cliquez ici

9

Vous recevrez ensuite un e-mail de confirmation

Se connecter à Bajo Services et répéter les mêmes étapes que pour les réservations de 4 à 5

ANNULER LA DÉMARCHE **ALLER À L'ÉTAPE 2 >**

Enfant1 - * CLSH Mercredi - du 04/09/2023 au 05/07/2024 - Accueil de loisirs Henri Wallon primaire - Grands

Semaine Mois Réservations du 04/09/2023 au 05/07/2024 < Septembre 2023 > Appliquer une périodicité

Modifications apportées ici Réservations antérieures en attente d'instruction Tout cocher / Tout décocher

SEM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
35	04/09	05/09	06/09	07/09	08/09	09/09	10/09
			Matin ☒ Repas ☒ Repas ☐ Végé ☐ Après-midi ☐				
37	11/09	12/09	13/09	14/09	15/09	16/09	17/09
			Matin ☒ Repas ☒ Repas ☐ Végé ☐ Après-midi ☒	21/09	22/09	23/09	24/09

6 Décocher et/ou cocher ☒ pour modifier votre réservation

7 Pour enregistrer votre demande, cliquez sur **Étape 2**

2 - LE RÉCAPITULATIF

ANNULER LA DÉMARCHE **RETOUR À L'ÉTAPE 1** **VALIDER**

RÉSERVATION

Enfant1 - * CLSH Mercredi - du 04/09/2023 au 05/07/2024 - Accueil de loisirs Henri Wallon primaire - Grands

Le demandeur

La demande

mercredi 06/09/2023
Matin
Repas

mercredi 13/09/2023
Matin
Repas
Après-midi

8 Pour valider vos réservations ou modifications, cliquez sur **Valider**

9 Vous recevrez ensuite un e-mail de confirmation

Tarification des activités périscolaires

La Ville de Bagnolet a mis en place un système tarifaire permettant d'adapter le tarif à chaque situation familiale en lien avec le quotient familial. Elle a ainsi défini un taux de subvention des activités strictement individualisé. Celui-ci est calculé par le service des Prestations municipales sous réserve des données qui lui sont communiquées.

Par ailleurs, les familles monoparentales bénéficient d'une demi-part supplémentaire sur présentation des justificatifs nécessaires (avis d'imposition N-1 avec la case T cochée).



Si vous ne fournissez pas d'éléments à la Ville permettant de définir votre taux de subvention des activités individualisé, le tarif maximal sera appliqué.

La facturation et le paiement

La facturation est réalisée mensuellement aux alentours du 17 du mois pour l'ensemble des activités en fonction de votre taux de subvention des activités individualisé. Le règlement est à effectuer avant le 15 du mois suivant.

Les factures peuvent faire l'objet d'une contestation dans un délai de deux mois après la date d'échéance de la facture, auprès du service Caisse centralisée (voir les modalités dans le règlement intérieur).

Les modes de paiement acceptés sont :

- le prélèvement automatique
 - le paiement en ligne par carte bancaire via Bajo Services
 - directement auprès de la Caisse centralisée à l'Hôtel de Ville :
 - en espèces (montant maximal : 300 euros)
 - par chèque (fin 31 mai 2027)
 - par carte bancaire
 - le chèque emploi service universel (CESU), au titre les seules prestations d'accueil des mercredis, petites et grandes vacances hors restauration
- Pour les centres de vacances :
- le chèque-vacances ANCV
 - les bons CAF (AVE)
 - le Pass colo

Une fois la date d'échéance passée, les factures non soldées sont transmises pour recouvrement au Trésor public.

En cas de garde alternée, sur la base du jugement et/ou du calendrier de garde qui doivent être communiqués aux services municipaux, la facturation est adressée au parent exerçant l'autorité parentale au moment de l'utilisation du service.

Séjours vacances

La ville propose chaque été des séjours de vacances pour les enfants et jeunes âgés de 4 à 17 ans.

Chaque année, ce sont ainsi près de 300 places qui sont proposées. Les destinations sont variées et plus adaptées à l'âge des enfants accueillis et se répartissent entre des destinations en France et l'accueil dans le centre de vacances municipal de l'Île d'Oléron.

L'offre de séjour est publiée en avril pour la période estivale suivante. Les familles pourront pré-inscrire leurs enfants en avril et mai et les inscriptions définitives seront finalisées en juin.



Réussite éducative

Le Programme de réussite éducative (PRE)

Si un enfant, dès ses 2 ans, ou un adolescent, jusqu'à 16 ans, présente des signes de fragilité et des difficultés scolaires, ses parents peuvent solliciter les équipes du Programme de réussite éducative (PRE) et ce, dès que des difficultés sont identifiées et influent sur le développement personnel et scolaire. Le PRE est composé d'une équipe pluridisciplinaire : une coordinatrice, trois référents de parcours et une psychologue, qui travaillent en étroite collaboration avec les autres professionnels du territoire. Ceux-ci interviennent chacun selon leur domaine de compétences auprès d'un enfant ou d'un jeune en difficulté. En se constituant en «équipe de réussite éducative», ils permettent la mise en place d'un accompagnement individualisé pour l'enfant et sa famille afin d'éviter un décrochage scolaire.

Radka Petkova, référente de parcours
Collège Georges-Politzer, écoles
Jules-Ferry, Joliot-Curie, Henri-
Barbusse et Francine-Fromond
01 49 93 64 22 / 06 25 42 00 32
radka.petkova@ville-bagnolet.fr

Sofia Castro, référente de parcours
Écoles Paul-Vaillant-Couturier, Henri-
Barbusse, Paul-Langevin et Capsulerie
01 49 93 64 94 / 06 09 94 83 58
sofia.castro@ville-bagnolet.fr

Nevena Yordanova,
référente de parcours
Collège Travail, écoles Jean-Jaurès,
Eugénie-Cotton, Travail, Henri-Wallon,
Jules-Verne et Jacqueline-Chonavel

01 49 93 67 71 / 06 24 56 19 83
nevena.yordanova@ville-bagnolet.fr

Julie Hanquet, coordinatrice du PRE
01 49 93 60 03 / 06 29 39 46 74
julie.hanquet@ville-bagnolet.fr

Angélique Jouie, secrétaire
01 49 93 66 10
angelique.jouie@ville-bagnolet.fr

Anastasia Vlasik, psychologue
01 49 93 66 10
anastasia.vlasik@ville-bagnolet.fr

Accueil des enfants en situation de handicap

Dans le cadre de l'école inclusive, la Ville accueille dans ses écoles et ses centres de loisirs les enfants en situation de handicap. Afin que ces enfants puissent participer au mieux aux activités proposées en fonction de l'analyse des besoins spécifiques permettant d'ajuster au mieux le soutien nécessaire.

L'école : une compétence partagée

L'Éducation nationale

Le ministère de l'Éducation nationale est chargé de la gestion des programmes d'enseignement ainsi que du personnel enseignant et de direction des écoles.

La direction de l'école est responsable du bon fonctionnement et de la sécurité de l'établissement ainsi que du respect du règlement sur le temps scolaire.

Les professeurs des écoles assurent les enseignements, tandis que des enseignants spécialisés, AESH et des psychologues scolaires peuvent intervenir pour soutenir les enfants.

La Ville de Bagnolet

Elle est responsable de la construction, des travaux et de l'entretien des écoles martenelles et élémentaires publiques.

Elle organise la restauration scolaire ainsi que les activités périscolaires et extrascolaires telles que les accueils de loisirs, les accueils du matin et du soir, ainsi que les études du soir.

La Ville accorde des crédits et des subventions de fonctionnement aux écoles pour les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et informatique. Le budget de la Caisse des écoles provient principalement d'une subvention allouée par la Ville. Chaque année, un appel à cotisation est lancé auprès des familles afin de collecter des fonds pour aider au financement de projets éducatifs, des classes découvertes et du projet d'école.

La Ville assure également le recrutement et la gestion des Agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des Agents techniques des écoles (ATE). Les ATSEM apportent leur aide aux équipes enseignantes pour les activités pédagogiques et l'hygiène des enfants en maternelle (toute petite section, petite section et moyenne section). Ils sont également responsables de l'entretien des classes, des dortoirs et du matériel scolaire.

Les Agents techniques des écoles (ATE) sont, quant à eux, chargés de l'entretien des locaux des écoles.

Fournitures scolaires

La Ville de Bagnolet prend en charge les fournitures scolaires pour tous les enfants, seuls le cartable et la trousse restent à votre charge.

Annuaire des écoles maternelles

École Henri-Barbusse

Maternelle

3-5, rue Camelinat
Mme Aude Rassemusse
ce.0930422d@ac-creteil.fr
01 43 62 63 49

École Capsulerie

Maternelle

11, rue Désiré-Vienot
Mme Sanela Ibisevic
ce.0931502c@ac-creteil.fr
01 49 93 09 40

École Jules-Ferry

Maternelle

33, rue Paul-Bert
Mme Fatima Chabani
ce.0930478p@ac-creteil.fr
01 56 93 36 69

École Francine-Fromond

Maternelle

8/10, rue Charles-Graindorge
en cours d'affectation
ce.0930427j@ac-creteil.fr
01 41 63 21 05

École Jean-Jaurès

Maternelle

43, rue Anatole-France
M. Yannick Planchon
ce.0930407m@ac-creteil.fr
01 41 58 18 49

École Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie

Maternelle

78, avenue de la Dhuys
Mme Lucile Santaniello
ce.0930454n@ac-creteil.fr
01 49 93 60 10

École Paul-Langevin

Maternelle

68, rue Robespierre
Mme Davroux
ce.0930512b@ac-creteil.fr
01 49 93 60 21

École Jacqueline-Chonavel

Maternelle

17, rue Raymond-Lefebvre
Mme Catherine Bonzi
ce.0930502r@ac-creteil.fr
01 55 86 08 60

École Travail

Maternelle

4, rue Girardot
Mme Estelle Thieffin
ce.0931179b@ac-creteil.fr
01 48 97 34 72

École Henri-Wallon

Maternelle

18, rue Raymond-Lefebvre
M. Olivier Chaumontel
ce.0930565j@ac-creteil.fr
01 49 93 60 97

Annuaire des écoles élémentaires

École Henri-Barbusse

Élémentaire

66, rue Lénine
Mme Karine Lelouch
ce.0930227s@ac-creteil.fr
01 41 63 27 11

École Eugénie-Cotton

Élémentaire

115/123, rue Pierre-et-Marie-Curie
Mme Valérie Béhin
ce.0931245y@ac-creteil.fr
01 43 63 49 10

École Jules-Ferry

Élémentaire

36, rue Jules-Ferry
M. David Larcher
ce.0930207v@ac-creteil.fr
01 56 93 36 68

École Jean-Jaurès

Élémentaire

91, rue Louise-Michel
M. Vincent Meneux
ce.0930335j@ac-creteil.fr
01 41 58 18 50

École Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie

Élémentaire

78, avenue de la Dhuy
Mme Pascale Levy-Bouanat
ce.0930169d@ac-creteil.fr
01 49 93 60 10

École Paul-Langevin

Élémentaire

74, avenue de la République
Mme Marion Rives
ce.0930397b@ac-creteil.fr
01 49 93 60 21

École Paul-Vaillant-Couturier

Élémentaire

64, rue Lénine
en cours d'affectation
ce.0930344U@ac-creteil.fr
01 43 62 79 56

École Jules-Verne

Élémentaire

58, rue Pierre-et-Marie-Curie
Mme Marie-Claire Raison
ce.0930559c@ac-creteil.fr
01 49 93 60 96

École Henri-Wallon

Élémentaire

48, rue Pierre-et-Marie-Curie
Mme Dominique Durieux
ce.0930378f@ac-creteil.fr
01 49 93 60 95

Annuaire des accueils de loisirs

École Henri-Barbusse

Maternelle

3-5, rue Camélinat
Mme Khelidja Ait Abdellah
khelidja.aitabdellah@ville-bagnolet.fr
06 09 94 83 60

Élémentaire

64, rue Lénine
M. David Bertin
david.bertin@ville-bagnolet.fr
06 09 08 50 64

École Jules-Ferry

Maternelle

33, rue Paul-Bert
Mme Lynda Kartout
lynda.kartout@ville-bagnolet.fr
06 17 18 54 21

Élémentaire

36, rue Jules-Ferry
Mme Nadjet Fouzar
nadjet.fouzar@ville-bagnolet.fr
06 09 08 61 80

École Francine-Fromond

Maternelle

8-10, rue Charles-Graindorge
Mme Nora Aïd
nora.aid@ville-bagnolet.fr
06 09 08 54 05

École Jean-Jaurès

Maternelle

43, rue Anatole-France
Aïcha Cresci
aicha.cresci@ville-bagnolet.fr

Élémentaire

91, rue Louise-Michel
Mme Zeenat Kausmally
zeenat.kausmally@ville-bagnolet.fr
06 09 08 00 52

École Joliot-Curie

Maternelle

78, avenue de la Dhuys
Mme Aziza Sebouai
aziza.sebouai@ville-bagnolet.fr
06 09 08 11 03

Élémentaire

78, avenue de la Dhuys
M. Joël Kabulé
joel.kabule@ville-bagnolet.fr
06 09 94 83 87

École Paul-Langevin

Maternelle

68, rue Robespierre
Mme Katia Pelmar
katia.pelmar@ville-bagnolet.fr
06 09 08 39 24

Élémentaire

74, avenue de la République
M. Omar Khabouze
omar.khabouze@ville-bagnolet.fr
06 09 08 08 25

École Jacqueline-Chonavel

Maternelle

17, rue Raymond-Lefebvre
M. Malek Aouina
malek.aouina@ville-bagnolet.fr
07 70 16 48 02

École Henri-Wallon

Élémentaire

48, rue Pierre-et-Marie-Curie
Mme Élisabeth Daguia
elisabeth.daguia@ville-bagnolet.fr
06 09 08 19 83





Hôtel de Ville de Bagnolet

Place Salvador-Allende - 93170 Bagnolet

01 49 93 60 00

-

Direction des Relations usagers

service.prestation@ville-bagnolet.fr

01 49 93 60 80 (62 47 ou 66 61)

-

Direction de l'Éducation et de l'Enfance

education@ville-bagnolet.fr

01 49 93 60 32